

PRESSE



Petites villes
de demain



Opération
Revitalisation
du Territoire

En châtaigneraie Cantalienne

Signature convention ORT

Mercredi 31 mai 2023 - 17h



**PRÉFET
DU CANTAL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Communauté de communes
Châtaigneraie
CANTALIENNE

Le contexte du Programme Petite Ville de Demain

Le Programme Petite Villes de Demain de la Châtaigneraie cantalienne a débuté en mai 2021 avec la signature d'une convention entre l'Etat, la Communauté de communes et les 4 communes lauréates du territoire : Laroquebrou, Le Rouget-Pers, Maurs et Montsalvy. Ce programme est réservé aux communes de moins de 20 000 habitants jouant des rôles de centralité sur leurs territoires. Il avait pour objectif de mettre en place une réflexion et un programme d'actions à long terme pour favoriser l'attractivité.

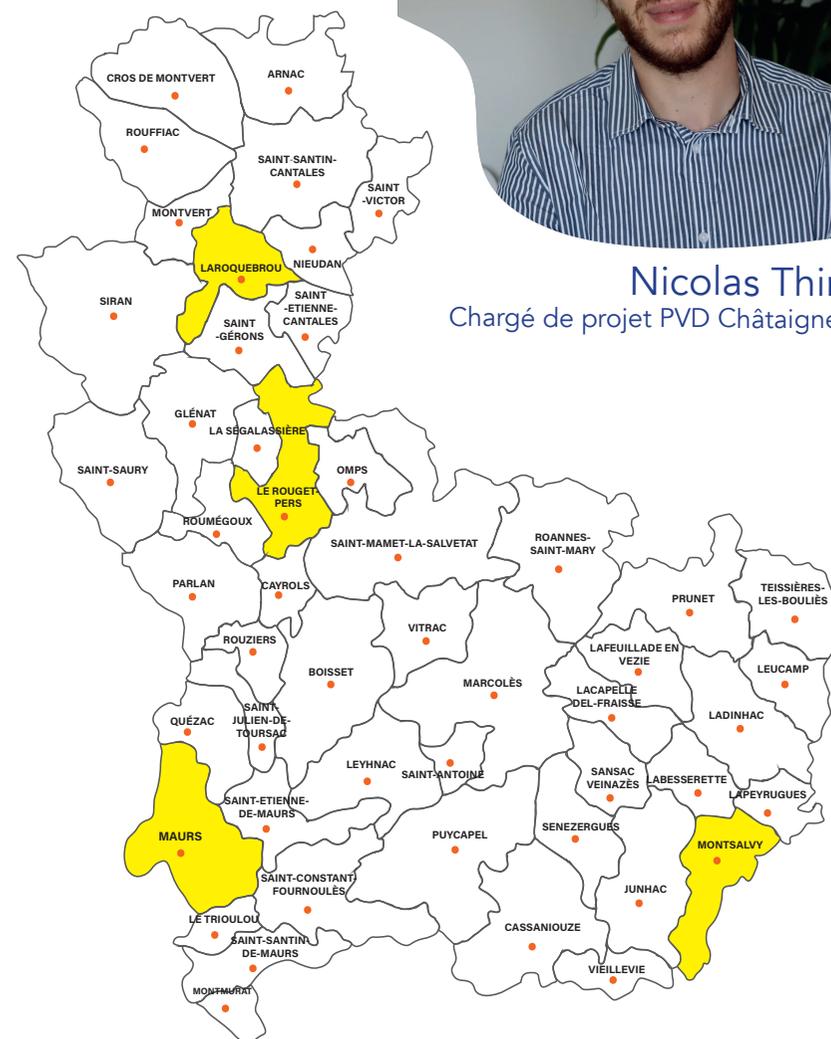
« Participer au programme Petites Villes de Demain est une véritable opportunité pour la commune du Rouget-Pers, pour les 3 autres communes retenues mais également pour la Communauté de communes.

Engager une réflexion à l'échelle de ces 4 communes en vue de conforter leur rôle de bourg centre ne peut être qu'un plus en termes d'attractivité pour le territoire. Maintenir, voir développer l'offre de services (commerciale, médicale, artisanale, associative,...) est le challenge que nous devons collectivement relever. Les moyens humains, à travers la présence de Nicolas THIRIET le chargé de projet, et l'accompagnement financier disponible pour réaliser un certain nombre d'études sont de véritables atouts pour mener à bien ce programme et inscrire nos communes et le territoire dans cette dynamique ».

Gilles COMBELLE maire du Rouget-Pers



Nicolas Thiriet
Chargé de projet PVD Châtaigneraie



Territoire PVD Mai 2021 4 communes

L'Opération de revitalisation de territoire (ORT)

Créée par la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (Elan) du 23 novembre 2018, l'ORT est un outil nouveau à disposition des collectivités locales pour porter et mettre en œuvre un projet de territoire dans les domaines urbain, économique et social, pour lutter prioritairement contre la dévitalisation des centres-villes.

L'ORT vise une requalification d'ensemble d'un centre-ville dont elle facilite la rénovation du parc de logements, de locaux commerciaux et artisanaux, et plus globalement le tissu urbain, pour créer un cadre de vie attractif propice au développement à long terme du territoire.

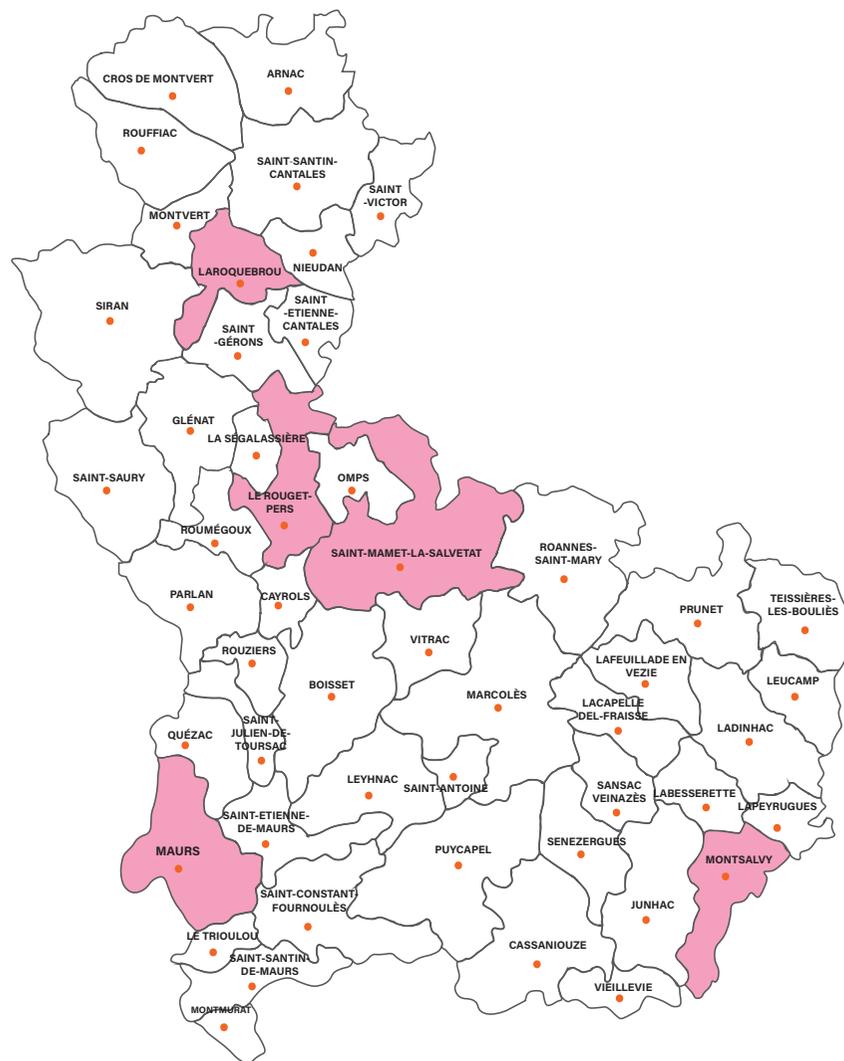
Comment se présente l'ORT ?

L'ORT se matérialise par une convention signée entre l'intercommunalité, sa ville principale, d'autres communes membres volontaires, l'État et ses établissements publics. Toute personne publique ou privée susceptible d'apporter son soutien ou de prendre part à des opérations prévues par le contrat peut également le signer.

Quels avantages ?

L'ORT se présente comme une large palette d'outils au service d'un projet de territoire maîtrisé avec des avantages concrets et immédiats. Une fois le projet de territoire défini par les élus en lien avec l'État et les partenaires, la convention d'ORT confère des nouveaux droits juridiques et fiscaux, notamment pour :

- renforcer l'attractivité commerciale en centre-ville grâce à la mise en place d'une dispense d'autorisation d'exploitation commerciale et la possibilité de suspension au cas par cas de projets commerciaux périphériques ;
- favoriser la réhabilitation de l'habitat par l'accès prioritaire aux aides de l'Anah et l'éligibilité au Denormandie dans l'ancien* ;
- faciliter les projets à travers des dispositifs expérimentaux comme le permis d'innover ou le permis d'aménager multi-site ;
- mieux maîtriser le foncier, notamment par le renforcement du droit de préemption urbain et du droit de préemption dans les locaux artisanaux.



Territoire ORT Mai 2023 5 communes

La convention-cadre Petites villes de demain valant Opération de revitalisation du territoire (ORT) sera signée ce jour entre l'intercommunalité Châtaigneraie Cantalienne, les 5 communes Le Rouget- Pers, Montsalvy, Laroquebrou, Maurs, Saint Mamet la Salvetat et l'État, ainsi que le conseil départemental du Cantal. Le secteur d'intervention s'est élargi avec l'intégration de la commune de Saint Mamet La Salvetat. Ce plan d'actions transversal de 4 ans permettra d'améliorer la qualité de vie des habitants et l'attractivité de ces 5 centres-bourgs, dans le cadre de la revitalisation du territoire.

Cette convention est le fruit d'une démarche collaborative avec les élus et partenaires locaux menée durant deux ans, rythmée par des comités de projet mensuels, et animée par une cheffe de projet dédiée. La première étape a permis le partage d'un diagnostic approfondi du territoire, tant à l'échelle de l'EPCI que des 5 communes bénéficiaires de l'ORT.

Sur la base de ce document socle, les partenaires ont coconstruit une stratégie de revitalisation en 3 axes

Axe 1 Repositionner les cœurs de bourgs historiques au centre du dynamisme et de l'attractivité.

Objectif : Remettre les centres-bourgs historiques au cœur du projet de développement communal afin d'y concentrer le dynamisme et l'attractivité.

Axe 2 Pérenniser le statut de pôle-relais via un travail sur le cadre de vie, les équipements et les services.

Objectif : Favoriser le maintien du statut de pôle-relais identifié dans le SCoT pour les communes ici concernées. Cet axe intégrera notamment les sujets liés à la mobilité, au maintien et la création des services et équipements faisant de ces communes des centralités intermédiaires.

Tout au long de ce programme, le territoire de CC a souhaité intégrer la population au travers un travail participatif visant à rendre ce dispositif plus concret pour la population (Intervention du bureau CDHU, travail étudiant avec VetAgro-Sup...)



Consultation publique

Axe 3 Valoriser le patrimoine naturel et historique du territoire et mieux structurer l'offre touristique.

Objectif : Ce troisième axe peut se décomposer en deux aspects distincts bien qu'étant étroitement liés l'un avec l'autre :

La préservation du patrimoine naturel et historique riche du territoire

La mise en avant de celui-ci et sa valorisation au travers de l'économie touristique

Une stratégie se déclinant sous la forme d'un programme d'action opérationnel et adapté aux problématiques locales.

Exemples d'actions

- Restructuration du schéma de mobilité intercommunal
- Requalification d'espaces urbains (Place de la Mairie sur la Commune du Rouget Pers ou requalification d'îlots sur la commune de Saint Mamet la Salvétat)
- Mise en place d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) couvrant l'ensemble de la CCCC
- Implantation d'une activité de restauration sur la commune de Laroquebrou
- Valorisation de l'hôtel numérique à Montsalvy avec la création d'une micro-folie et d'un espace de formation
- Construction d'un dossier de candidature au label Petites Cités de Caractère pour la Commune de Maurs



Laroquebrou



Consultation publique